

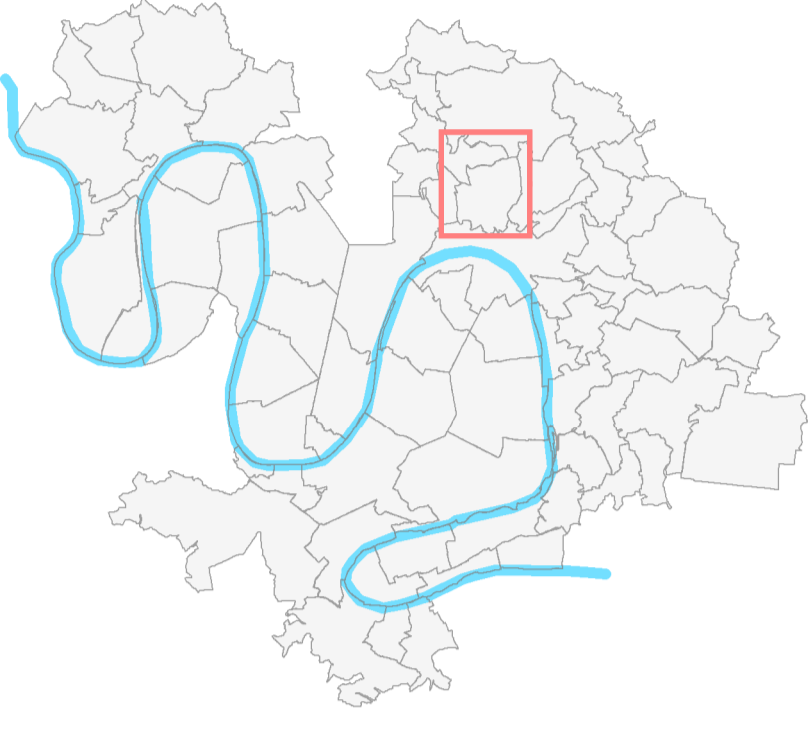


PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

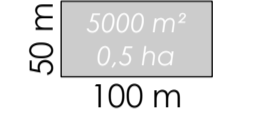
4.2 - Règlement graphique
4.2.3 - Planche 3 : Plan des risques

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 25 septembre 2023

Plan n° 27



Echelle : 1 / 5 000



RISQUES NATURELS

Plan d'exposition aux risques (PER)

Limite de PER

Plan de prévention des risques inondation (PPRI)

PPRI approuvé

Risque ruissellement (hors PPRI)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Risque débordement de cours d'eau (hors PPRI)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Etude spécifique
Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.6

Zone de vigilance (hors PPRI)

Zone de vigilance

Remontée de Seine

Remontée de Seine

Risque faïence

- Etude spécifique
Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.5
- Zone de risque

Risque cavité

Zone de risque cavité souterraine

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

PPRT approuvé

Installation classée protection de l'environnement (ICPE)

ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété

▲ ICPE ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété

- Limite communale
- PSMV
- Emprise bâtie
- Parcelle cadastrale

